

Procès-verbal du Conseil d'Établissement

Mardi 24 mars 2015

Présents

Membres à voix consultative :

Pascal Bourdon, conseiller consulaire
Raphaël Chambat, conseiller consulaire
Stéphane Etcheverry, conseiller consulaire
Renaud Le Berre, conseiller consulaire
Philippe Ogonowski, conseiller consulaire

Membres de droit:

Joëlle Emorine, Proviseur; Richard Buty, Proviseur adjoint-Collège; Patrick Bonnefoy, Directeur de l'école maternelle ; Marc Guillen, Directeur administratif et financier; Olivier Rubiera, Proviseur adjoint-Lycée, Olga Tugues, CPE-Lycée.

Personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance:

Christine Arrieta (élue SNES), Jeanne-Hélène Fauchoux (élue SNUipp), Emmanuelle Gauthier (élue SNES), Estrella Gorjon (élue représentant les enseignants de statut local), Olivia Martelli (élue SEUnsa), Guy Sabatier (élu représentant les enseignants de statut local).

Personnels administratif et de service:

Silvia Dussart et Zeanaida Massaccesi (élues représentant les personnels non enseignants de statut local).

Parents:

Veronica Carreras, Marta Climent, Catherine Garcia Barragan, Baudoin de Marcellus, Maud Huillet.

Élèves:

Aucun présent.

Invités:

Lidia Crespo, Directrice technique des études espagnoles.

Excusés:

Alain Fohr, Conseiller de coopération et d'action culturelle,
Edouard Beslay, consul général de France à Barcelone,
Pierre-Olivier Bousquet, conseiller consulaire,
Dominique Collado, Directrice de l'école élémentaire,
Raphael Bonet, Neil Seghier, élèves élus représentants des élèves,
Alexia Montesinos, élève invitée de collège,
Marie Durrieu, invitée, Vice- Présidente du CVL.
Virginie Irigoien (élue SEUnsa),
Mireia Valls, parent d'élève

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Établissement du 10 février 2015.

Après l'ajout suivant demandé en conclusion par la représentante du SNUipp « Durant le futur conseil d'établissement, le projet de rénovation de la maternelle de Munner sera présenté par les architectes », le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Ordre du jour

Il est approuvé à l'unanimité.

Le proviseur précise qu'en raison du retard pris sur l'élaboration du calendrier prévisionnel, le point sur les travaux de Munner n'est finalement pas à l'ordre du jour.

3. Effectifs et structures sur l'ensemble de l'établissement. Répartitions des moyens par discipline au secondaire.

S'il y a des travaux programmés durant l'année scolaire 2015/2016, les effectifs en maternelle seront arrêtés à 390 élèves soit 16 de moins que cette année. La structure sera définie lorsque les modalités organisationnelles des travaux seront connues. En absence de travaux, l'effectif sera le même que cette année (406 élèves).

À l'élémentaire, la structure comprendra comme cette année 33 classes. La répartition n'est pas arrêtée. On constate comme l'an passé une arrivée massive d'élèves en CP

A priori, il y aurait moins de départs annoncés que les autres années et ce, à tous les niveaux du primaire et du secondaire.

Au collège, on comptera 9 sixièmes (3 CM2 arrivent de Lesseps), 9 cinquièmes (montée des 9 sixièmes actuelles), 8 quatrièmes, 8 troisièmes.

Au lycée, on aurait 7 secondes, 7 premières et 8 terminales. Il y a une incertitude sur la répartition des premières voire même sur leur nombre (7 ou 7,5).

Les horaires pour chaque niveau sont présentés/ Voir document annexe, diaporama.

Au collège le proviseur a comparé les horaires officiels des établissements français à ceux donnés au LFB. Entre la sixième et la troisième un collégien reçoit 16% d'heures d'enseignement supplémentaires par rapport à ce qu'il recevrait en France.

Le phénomène est accru au lycée avec l'enseignement des modules qui préparent à la phase spécifique de la Selectividad.

Par ailleurs, non seulement le nombre d'heures est accru, mais les élèves sont dans de meilleures conditions puisqu'il y a plus de dédoublement (Travaux pratiques en sciences au collège par exemple) et d'alignements de cours de langues (groupes en anglais et dans les classes d'accueil de catalan et d'espagnol) qu'en France.

Le tableau des besoins horaires au secondaire tient compte du Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré.

Ce qu'il faut retenir/ voir document annexe, diaporama.

- Les heures d'enseignements (HP, HSA, HSE) ne financent que le **face à face pédagogique**.
- De nouvelles modalités de reconnaissance d'accomplissement d'une mission autre que face aux élèves.
 - ➔ Mise en place des mécanismes de **pondération** des heures d'enseignement/ En1^{ère} et terminale générales ou technologiques: **pondération à 1,1** de l'heure d'enseignement dans la limite de 10h (*ne s'applique pas aux enseignants d'EPS*). Le coût pour l'établissement de la mise en place des pondérations sera de 24 heures par semaine.

Les professeurs d'EPS recevront une indemnité de 300 euros. (indemnité mensuelle)

→ Reconnaissance de missions particulières par des indemnités ou décharges horaires si la mission est considérée lourde.

- ✚ Coordonnateur de discipline, fonction incluant notamment la gestion des matériels et équipements pédagogiques.
- ✚ Référent pour les ressources pédagogiques et les usages numériques.
- ✚ Coordonnateur des activités physiques et sportives.
- ✚ PRIO/ personnels ressources en informations et orientation/

Le proviseur propose que cette mission de PRIO soit considérée comme « lourde » et donne lieu à 2 heures de décharge pour 4 heures de mission. Cette décision doit recevoir un avis du conseil d'établissement. Au final, c'est l'AEFE qui donnera l'autorisation ; il relève de l'autonomie de l'établissement de faire des propositions à l'AEFE. Les représentantes du SNES demandent s'il existe un cadrage de l'AEFE. Le proviseur regrette l'absence de cadrage mais souligne qu'il faut bien avancer dans la préparation de rentrée. Les élèves du SNES craignent des situations où l'on ne garantirait pas les indemnités qui étaient avant des heures de décharges. Par ailleurs, « il ne s'agit pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul et cela est délicat par soucis d'équité pour les autres collègues qui ne pourraient en bénéficier ».

Une suspension de séance est demandée par les élèves du SNES.

Au retour en séance, la question suivante est posée : *êtes-vous favorables au fait que la mission de PRIO soit considérée comme lourde et donne lieu, sur un service de 18 heures, à deux heures de décharge pour 4 heures de mission ?*

POUR : 6

CONTRE : 2

ABSTENTIONS 11

4. Postes à pourvoir.

- En anglais/ Un temps complet en remplacement d'Hélène THIERCY qui devient résidente + un bloc horaire de 14 heures.
- En Français/ Un temps complet en remplacement de Marie Gerber qui devient résidente + un bloc horaire de 10 heures.
- En histoire géographie/ Un temps complet en remplacement du poste de résident de Christine ARRIETA, poste qui a été transformé en poste de statut local.
- En catalan/ Un poste de 12 h en complément du contrat de RELEVO de Luis FUSTER.
- Information/Benjamin ANGÉ qui réintègre en France est remplacé par Philippe RATEAU, professeur agrégé qui arrive de Paris. (Jean-Baptiste SAY)

5. Modifications budgétaires.

Le CE est informé de la modification budgétaire consistant à prendre sur les fonds de réserves 313 000€ pour rémunérer l'équipe d'architectes choisie pour le projet de réhabilitation de l'école maternelle Munner. Il est fait état de la répartition de cette somme entre les différents intervenants et les différentes étapes de la construction du projet jusqu'à la phase « avant-projet définitif ».

6. Questions diverses.

Le proviseur signale la nécessité de voter un changement de tarif pour 2 voyages :

- Projets espaces et échanges. L'expérience de l'exil: de 70 à 80€ par élève.
- Sortie pédagogique en 3^e DNL à Londres : de 350 à 375€ par élève.

Les deux modifications sont approuvées.

• **POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE**

1- Musique :

Serait-il possible de bénéficier d'un budget supplémentaire pour l'achat d'instruments de musique ? 3 djembés (PU : 137 euros), 3 darbukas (PU : 123 euros), 3 cajones flamencos (PU : 65 euros), des mailloches, des cymbales, des claves.

Tout achat se fait sur présentation d'un projet pédagogique qui permettra la justification de dépense.

2- Communication :

Quel est le rôle des parents-relais de l'APE ? La parole est donnée à un représentant de l'APE. Le rôle des parents relais est surtout de favoriser la communication entre l'enseignant et les parents ainsi qu'entre les parents.

3- Conditions de travail :

- Quelles sont les mesures prévues pour faire face à la chaleur dans les classes ? L'installation de brasseurs d'air en mousse aux plafonds des classes (non dangereux et aux normes AFNOR) a-t-elle été envisagée ? C'est à l'étude. Au regard du nombre de classes, la conséquence budgétaire serait importante. Il faut par ailleurs voir l'efficacité des différents systèmes possibles.

Serait-il possible lors du changement de matériel de classe, comme les tables et les chaises, que les enseignants, prévenus suffisamment en avance, puissent établir un cahier des charges listant leurs besoins (tables réglables en hauteur, casiers entièrement fermés, chaise stables etc..) et d'élargir les choix de catalogues pour trouver le matériel adéquate ?

Le proviseur rappelle que lorsque les équipes se penchent sur les besoins, comme cela a été le cas pour les CP l'an passé, la commande est faite en fonction de la demande des enseignants. Il ne faut pas que cela soit fait dans la précipitation ; il faut prendre le temps de comparer les possibilités qu'offrent les différents fournisseurs. Un choix de catalogues est par ailleurs disponible au service d'intendance.

Peut-on changer les portes- manteaux afin qu'ils soient assez nombreux et qu'ils accrochent mieux ? C'est la première fois qu'un manque éventuel de portes- manteaux est signalé. Une étude peut être faite pour établir un budget et rechercher des modèles. Attention, les portes- manteaux ne pourront pas être de taille plus importante car les couloirs sont des lieux d'évacuation.

4- Recyclage : Le papier est-il toujours recyclé ? Oui, le tri est fait.

• **Pour les REPRESENTANTS DU PERSONNEL LOCAL DU SECONDAIRE**

- Est-ce que les problèmes de circulation au troisième étage pourraient être résolus en fonction des horaires/classes ? (déplacement vertical au lieu de déplacement horizontal)
Il s'agit de modifier des sens de circulation. C'est un projet complexe qui ne sera efficace qu'avec la participation active des élèves. Il faudra donc motiver le futur CVL. On peut réfléchir à une proposition de modification des sens de circulation pour la rentrée prochaine
- Est-ce que les coordinateurs du laboratoire de langue catalane et langue espagnole pourraient bénéficier, vue la multiplication de tâches administratives de ces dernières années, d'une heure de décharge comme s'est établi pour d'autres matières ? Il n'y a plus d'heure de décharge pour la coordination. Pour bénéficier d'une indemnité, il faudrait gérer du matériel.
- Serait-il possible l'utilisation d'un logiciel pour fermer à 22h par exemple tous les ordinateurs à la fois ? Tous les ordinateurs installés depuis l'été possèdent le logiciel FARONICS qui joue le rôle

d'antivirus et arrête les ordinateurs à 22 heures après une mise à jour à partir de 21h. Les deux informaticiens profitent des permanences pour poursuivre l'installation de ce logiciel. Aux vacances de printemps, ils l'installeront dans les ordinateurs des salles de deux étages.

- Les surveillances du tiers temps du BAC se font-elles sur les heures hebdomadaires des professeurs ?

Le proviseur adjoint fait un décompte des heures dues par les professeurs qui enseignent dans les classes à examens et qui n'ont pas cours durant ceux-ci. Normalement, le nombre d'heures de surveillance équivaut aux heures non effectuées ; il est très exceptionnel que le ratio soit en défaveur du professeur, alors que l'inverse est fréquent... MAIS il peut arriver que les surveillances ne tombent pas exactement sur les mêmes créneaux que les heures de cours. Le proviseur adjoint et le proviseur ont surveillé le tiers temps afin de ne pas solliciter trop tardivement les professeurs.

- Pourrait-on envisager une autre salle avec des ordinateurs pour travailler avec les élèves ?
Nous sommes dans l'attente de votre projet pédagogique qui montre le besoin spécifique d'un chariot mobile pour le département d'espagnol et de catalan. Ce type d'équipement donne plus de souplesse qu'une salle équipée.
- Demande de quelques professeurs de notre laboratoire d'espagnol/catalan. Comme il y a chaque fois plus d'emplois du temps qui s'allongent pendant la journée, certains collègues demandent la possibilité de travailler dans des salles silencieuses parce que c'est très difficile de travailler dans les laboratoires ou en salle des professeurs. On voit souvent des collègues travailler seuls dans une salle de classe ou travailler à la cafétéria. Donc il y a bien des espaces où on peut trouver le calme. Par ailleurs, à certains moments, c'est calme en salle des professeurs et au laboratoire.
- Demande de révision de toutes les fenêtres (cas : salle 106 +C108) avant l'arrivée de la CHALEUR et une meilleure insonorisation des salles C210, C209, C208, C207 et C206. (Prévision pour garantir le maximum de bonnes conditions de travail au LFB). Nous prenons note de cette demande.

- **Des REPRÉSENTANTS ÉLUS du SNES :**

- Nous souhaitons que le Conseil d'établissement réfléchisse à des mesures efficaces permettant de mettre en œuvre les points 6 et 7 du règlement intérieur :

6. « *Les appareils communicants doivent être rangés éteints dans les sacs durant les cours (...)* »

7. « *L'usage des appareils communicants est limité au CDI et dans la cour, à condition de ne pas prendre de photos ni de vidéo.* » La révision du règlement intérieur est présentée tous les ans au conseil d'établissement de juin. Une commission peut faire des propositions de modification sur ces deux points qui ont déjà fait l'objet de modifications en juin 2014.

- Des mesures radicales permettant d'enrayer l'absentéisme persistant en dépit des points II) C 3- et 4- du règlement intérieur nous semblent s'imposer.

Les représentantes élues du SNES précisent que les parents doivent être associés à cette réflexion.

Le proviseur et la conseillère principale d'éducation précisent que les procédures relatives à l'absentéisme sont respectées/ Avertissement avec convocation des parents; Avertissement avec exclusion; conseil de discipline/ il y en a trois de prévus pour cette raison le jeudi 26 mars. Par ailleurs, les parents des élèves absents, y compris les lycéens sont immédiatement informés de l'absence par courriels et appels téléphoniques si l'élève est coutumier du fait.

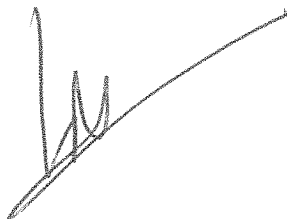
- Une campagne de sensibilisation, luttant contre le bruit dans le LFB, ne pourrait-elle pas être menée sur le modèle de ce qui se fait dans les écoles catalanes ? Il faut prévoir l'an prochain un conseil pédagogique sur le sujet.

- Soirée des finissants: nous suggérons début juin, entre les épreuves écrites et les premières épreuves

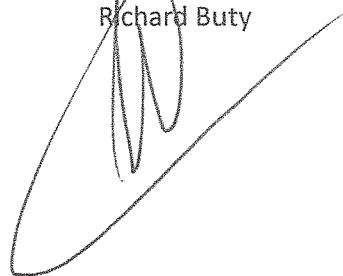
orales des 25-26-27 mai. Si cela avait été possible, nous l'aurions fait. Il y a un long WE du 28 mai au 1^{er} juin ; les familles vont partir. Ensuite ce sont les épreuves spécifiques de la Selectividad. Il n'y avait pas d'autre choix.

Le Proviseur clôture le conseil d'établissement à 21h.

Le président
Joëlle Emorine

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a long horizontal flourish extending to the right.

Le secrétaire
Richard Buty

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping oval shape that encloses the letters, with a long horizontal flourish extending to the right.